

Observatoire de la Côte d'Azur

Établissement Public National à caractère Administratif
Décret 88-384 du 19 avril 1988
Directeur : Stéphane MAZEVET
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229
06304 NICE CEDEX 4

« Services de photocopie / impression / scanner à l'Observatoire de la Côte d'Azur »

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RDC)

PROCÉDURE PASSÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R2123-1 du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : Vendredi 30 septembre 2022 à 12h

Ce feuillet comprend 5 pages numérotées de 1 à 5.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE CONSULTATION	3
2.1. Mode de consultation	3
2.2. Maîtrise de l'ouvrage	3
2.3. Maître d'œuvre	3
2.4. Décomposition en lots	3
2.5. Mode d'attribution	3
2.6. Durée du marché – délai d'exécution	3
2.7. Modification de détails au dossier de consultation	3
2.8. Délai de validité des offres	4
2.9. Marchés complémentaires et marchés de prestations similaires	4
2.10. Caractère des prix	4
2.11. Visite des installations	4
2.12. Modalités de la consultation	4
2.13. Modalités de notification du marché	4
ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES	5
ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES	5

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement définit les modalités de participation à la consultation concernant « *Services de photocopie / impression / scanner à l'Observatoire de la Côte d'Azur* ».

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE CONSULTATION

2.1. Mode de consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en reposant sur les principes essentiels d'un appel d'offres ouvert, selon les termes de l'article 34 dudit Code.

2.2. Maîtrise de l'ouvrage

Observatoire de la Côte d'Azur
Stéphane MAZEVET, Directeur
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229 – 06304 NICE CEDEX 4

2.3. Maître d'œuvre

Observatoire de la Côte d'Azur
Direction des Systèmes d'Information
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229 – 06304 Nice Cedex 4
Tél : 04.92.00.19.42 – fax : 04.92.00.31.18

Sous la responsabilité de Monsieur Jean-Philippe GHIBAUDO – mail : Jean-Philippe.Ghibaudo@oca.eu

2.4. Décomposition en lots

Il est prévu une décomposition en 1 seul lot suivant l'article 1.2 du C.C.A.P.

2.5. Mode d'attribution

Le marché sera attribué en 1 lot.

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

2.6. Durée du marché – délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de **(4) quatre ans soit 48 mois**, à compter de la date de notification.

2.7. Modification de détails au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le candidat s'engage à maintenir la validité de son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

2.9. Marchés complémentaires et marchés de prestations similaires

L'Observatoire de la Côte d'Azur se réserve le droit de recourir à la procédure négociée, pour la réalisation de marchés complémentaires ou la réalisation de prestations similaires.

2.10. Caractère des prix

Les prix du marché sont fermes.

Les prix seront augmentés du montant de la TVA en vigueur au jour du fait générateur. Il est précisé, à titre indicatif, que le taux en vigueur sur les biens et services au jour de la rédaction du présent marché, est de 20%.

A cet effet, le Titulaire est réputé avoir pris connaissance, avant la rédaction de son offre, de tous les éléments et de toutes les contraintes risquant d'avoir une incidence sur sa proposition (nature des lieux, configuration des locaux, etc...)

2.11. Visite des installations

Les candidats auront la possibilité de visiter les installations. Les visites seront organisées par le responsable de la Direction des Systèmes d'Information.

Les renseignements techniques joints à la présente consultation n'ont qu'une valeur indicative.

Pour ce faire, les candidats prendront directement contact avec :

✉ **Monsieur Jean-Philippe GHIBAUDO**

– Tél. : 04.92.00.30.98 – mail : Jean-Philippe.Ghibaudo@oca.eu pour une prise de rendez-vous.

2.12. Modalités de la consultation

Les documents de la consultation sont disponibles sur :

<https://www.marches-securises.fr/>

<https://www.oca.eu/fr/presentation/ums-galilee/186-appel-d-offre-en-cours>

Ils devront être déposés sur :

<https://www.marches-securises.fr/>

Avec la mention « **Marché n° 22-04 REPIMP** »

2.13. Modalités de notification du marché

La notification du marché se fera sur support papier, par LRAR.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à déposer sur la plateforme :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (DC1), **paraphée et signée**
- La déclaration du candidat (DC2), **paraphée et signée**
- L'acte d'engagement (ATTRI1), **paraphé et signé**
- La déclaration de sous-traitance (DC4), **paraphée et signée**
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.), **paraphé et signé**
- Le C.C.A.P., **paraphé et signé**
- Le C.C.T.P., **paraphé et signé**
- Le règlement de la consultation, **paraphé et signé**
- Un mémoire technique présentant la solution technique proposée par l'entreprise
- Un RIB.

Si des variantes ou des options sont proposées, elles devront être clairement explicitées dans un dossier technique rédigé à cet effet par le candidat. Ce dossier permettra notamment de juger de la valeur technique de l'offre.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Toute photocopie devra être certifiée conforme à l'original, comporter la signature de la personne habilitée et le cachet de l'entreprise.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

L'offre choisie sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 66 du Code des Marchés Publics. Les critères sont pondérés et seront examinés dans l'ordre décroissant suivant :

- Valeur technique de l'offre : 50 %
- Services et maintenance : 25 %
- Coût total de la possession : 25 %

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire de l'acte d'engagement correspondant. En cas de refus il sera purement et simplement éliminé.

Date et heure limite de réception des offres
Vendredi 30 septembre 2022 à 12h